

*Le ministre de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement*

*Le ministre de l'Équipement,
des Transports et du Logement*

19 NOV. 1999

Monsieur le Préfet,

Lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire d'Arles du 23 juillet 1999, le Gouvernement a confirmé, sur la base du bilan de la consultation que vous avez menée au plan local au printemps 1999, que la route nationale 19 entre Langres, Belfort et la Suisse, sera aménagée en complément des opérations retenues au titre du contrat Etat-région Franche-Comté.

Sur la période 2000-2006, l'Etat est prêt à consacrer 1,2 milliards de francs à cet axe, qui participera au désenclavement de la Haute-Saône et du Nord de la Franche-Comté.

Mandat vous est donné de négocier, en liaison avec le préfet de région Champagne-Ardennes, le contenu et le financement de ce programme avec les collectivités territoriales concernées sur les bases suivantes :

- la liaison Langres-Belfort-Delle sera aménagée à terme en route express à 2x2 voies, principalement sous forme d'aménagement sur place des routes existantes. La priorité sera donnée à l'aménagement de la section Vesoul - aire urbaine - frontière Suisse qui est la plus chargée en trafic,
- le financement de la liaison Langres-Belfort (A36) sera réalisé à hauteur de 75 % par l'Etat. A l'Est d'A36 la part de l'Etat sera de 50 % comme au cours du contrat Etat-région actuel.
- vous pourrez envisager l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour les travaux réalisés sur route départementale, subventionnés par l'Etat.

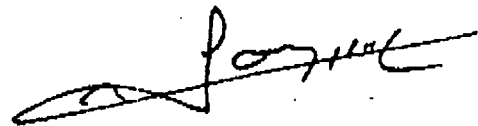
Par ailleurs, afin d'accélérer l'aménagement de cet axe, la direction des routes examinera la possibilité de concéder son raccordement ouest au réseau autoroutier existant.

Vous nous informerez des conclusions de votre négociation pour le 15 décembre, en vue de la poursuite des études techniques qui permettront de choisir le meilleur tracé entre Vesoul et Lure notamment et dans la perspective de la signature d'une convention avec les partenaires concernés d'ici la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique VOYNET



Jean-Claude GAYSSOT

Monsieur le Préfet de la région
Franche-Comté
8 bis, rue Charles-Nodier
25035 Besançon Cedex